NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.4/48/7
5 novembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES
SPECIALES ET DE LA DECOLONISATION
(QUATRIEME COMMISSION)
Point 88 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

Lettre datée du 2 novembre 1993, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République fédérative de Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, et me référant à la déclaration faite par le représentant de la Malaisie devant la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) le 26 octobre 1993 (voir A/C.4/48/SR.9), au titre du point 88 de l'ordre du jour "Questions relatives à l'information", j'ai l'honneur de déclarer ce qui suit :

Le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie rejette catégoriquement les allégations malveillantes et sans fondement qui figurent dans la partie de la déclaration susmentionnée touchant la guerre civile en Bosnie-Herzégovine.

Les accusations touchant la soi-disant agression des Serbes contre l'ancienne République yougoslave de Bosnie-Herzégovine sont fausses, car la République fédérative de Yougoslavie n'est pas partie au conflit. Comme il a été déclaré à maintes occasions et confirmé par l'ONU, la République fédérative de Yougoslavie a retiré toutes ses forces militaires de cette ancienne république yougoslave le 19 mai 1992. D'importantes instances internationales et des hommes politiques de premier plan, notamment les Coprésidents de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, ont également confirmé que le conflit en Bosnie-Herzégovine était une guerre civile, interethnique et religieuse, dans laquelle s'affrontent trois parties en Bosnie-Herzégovine, à savoir les musulmans bosniaques, les Serbes bosniaques et les Croates bosniaques.

Il est déplorable que le représentant de la Malaisie ait eu recours à une approche partiale en accusant une partie à ce conflit alors qu'il est largement reconnu que, dans cette guerre civile en Bosnie-Herzégovine, des atrocités ont été commises contre les trois parties. Il s'est appuyé sur la partialité des médias dans ce conflit et s'en est servi comme prétexte pour vilifier toute la

nation serbe dans une tentative manifeste d'abuser de la tribune des Nations Unies pour exploiter ce tragique et douloureux conflit à certaines fins politiques et de propagande. De telles accusations contre la République fédérative de Yougoslavie ne se justifient aucunement, car il est bien connu que ce pays a consenti d'énormes efforts pour obtenir la paix en Bosnie-Herzégovine.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 88 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIC